

M. Low: Non, je n'ai pas dit cela. J'ai seulement cité ses paroles. Si j'ai recouru à ce texte de sir Winston Churchill, c'est qu'il y est affirmé ce que le ministre de la Justice refuse d'admettre et qu'il devrait admettre, s'il veut rendre au pays les services que la population est en droit d'attendre de lui. Si le ministre des Finances doit rendre au Canada les services qu'il veut lui rendre, je le sais, il amènera alors son collègue le ministre de la Justice à étudier ces questions, afin qu'ils s'instruisent et reconnaissent, j'en suis sûr, qu'il leur appartient de s'assurer que la production et le pouvoir d'achat s'équilibrent au Canada.

Le ministre des Finances admet assurément que l'émission de nouvelle monnaie se fait actuellement au petit bonheur et que plus il examinera la question, plus il se rendra compte qu'il en est bien ainsi: il n'y a jamais de contrôle de la quantité de monnaie émise en vue de l'achat des denrées et services que produisent les Canadiens. Je suis certain que, si on veut se donner la peine d'étudier la question, on constatera qu'il est nécessaire de mobiliser les meilleures autorités du pays afin de résoudre le problème de l'équilibre entre la consommation et la production.

Vu que la Commission Gordon a été formée pour enquêter sur l'économie canadienne, je signale au ministre des Finances qu'une de ses tâches devrait être d'examiner cette question. S'il suit ce conseil, il nous reviendra à la prochaine session pour nous dire qu'il a constaté que ce que ces députés disent depuis des années est juste, et de nature à transformer la situation.

M. Lennard: Six heures.

L'hon. M. Harris: Si on me permet de dire un mot, je crois que le débat général a pris fin.

M. Coldwell: Non.

L'hon. M. Harris: Personne ne s'est levé.

M. Lennard: J'ai dit qu'il était six heures.

L'hon. M. Harris: Je vais m'en occuper tout à l'heure.

M. Lennard: Je viens de m'en occuper.

L'hon. M. Harris: Le comité consentirait-il à reprendre la séance à sept au lieu de huit heures?

Des voix: Non.

M. Lennard: Monsieur le président, le ministre des Finances s'en est donné à cœur joie hier soir ou de bonne heure ce matin. Il est six heures.

M. Coldwell: C'est plutôt au personnel que je pense encore. Je pense particulièrement au personnel du hansom et aux sténographes

qui ont travaillé sans interruption. Quoique nous puissions nous sentir très frais et disposés à siéger jusqu'à sept heures, je crois que nous ne devrions pas imposer ce surcroît de travail aux gens qui se dépensent à un tel rythme depuis une journée ou deux. Je suis d'avis que nous devrions nous réunir à huit heures, comme d'habitude.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. le président: A l'ordre. Le crédit 112; ce crédit est-il adopté?

(Le crédit est adopté.)

Administration générale—

113. Contrôleur du Trésor—Administration du bureau central et des bureaux auxiliaires, \$15,-616,300.

M. Pearkes: Le ministre va-t-il répondre?

L'hon. M. Harris: Oui, à propos du crédit 113. On a émis un certain nombre d'affirmations, et, si j'en passe, j'espère qu'on me les rappellera. Je vais les traiter l'une après l'autre. Le député de Broadview...

Une voix: ...de Greenwood.

L'hon. M. Harris: Le député de Greenwood (le député de Broadview m'a assuré qu'il avait prononcé son dernier discours à la Chambre et je ne voudrais pas prétendre qu'il en fera un autre) a signalé trois points. D'abord la question du Conseil du Trésor, que nous avons examinée de façon assez détaillée au comité, et son influence, ou plutôt son autorité sur les dépenses des autres services de l'État, en mentionnant plus particulièrement une enquête menée par des personnes de l'extérieur, au sujet du rendement de l'administration des autres ministères. Je ne voudrais pas que l'honorable député pense, comme il cherche à en convaincre le comité, que le Conseil du Trésor n'aurait aucune influence dans ces domaines.

Il incombe au Conseil du Trésor de surveiller de bien des manières, non seulement la préparation des crédits, mais les divers éléments qui entrent en ligne de compte dans l'embauchage de personnes, l'établissement des effectifs, l'échelle des traitements et toutes ces questions qui relèvent directement de la Commission du service civil et qui sont néanmoins la responsabilité du ministre des Finances en ce qui concerne les dépenses. Le Conseil du Trésor exerce donc, par l'intermédiaire du ministre des Finances, une influence, si l'on veut, ou exprime une opinion au sujet de nombreux aspects financiers de l'administration dans les autres ministères. Quand je parle du Conseil du Trésor, je parle